

## COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 A ANTIBES de 14h00 à 19h00

**PRESENTS :** Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Alsace), Emmanuel BOIGE (Aquitaine), André HERMAN (Aquitaine), Pascal MEYVAERT (Alsace), Sylvaine LE LIBOUX (Centre), Cindy VEAUUVY (Centre), Jean-Michel LEMETTRE (Centre), Stéphane ATTAL (Franche-Comté), Jean-Brice DE BARY (Ile de France), Michel IKKA (Ile de France), Ghislaine GIGOT (Normandie), Christian VEDRENNE (Languedoc Roussillon), Jean-Daniel GRADELER (Lorraine), Rémi UNVOIS (Lorraine), François VERDON (Pays de Loire), Isabelle NOUET-MARTINOT (Pays de Loire), Lucien CHAULIAC (PACA), Odile FARAUD-MANAOUÏ (PACA), Sandrine BORDIER (La Réunion), Hervé GIN (La Réunion), Christian ROHRBACHER (Guyane), Julie CARON ((Directrice Scientifique Evolutis DPC), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Laurence NOEL (Assistante de direction).

**ABSENTS EXCUSES :** Drs Nadia SIMON (Bretagne) pouvoir Attal, Pierre BIDAUT (Centre) pouvoir Le Liboux, Jean-Christian BASSET (Centre) pouvoir Le Liboux, Antoine GUINOISEAU (Champagne Ardennes), Guillaume DARMAILLACQ (Aquitaine) pouvoir Gradeler, Aurélia GUEPRATTE (Ile de France), Mickaël RIAHI (Ile de France), Jean-Marie CONQUET (Limousin) pouvoir Herman, François POULAIN (Languedoc Roussillon) pouvoir Vedrenne, Catherine DRYKA (Limousin), Bertrand DEMORY (Nord Pas-de-Calais) pouvoir Duquesnel, René-Claude DACQUIGNY (Pas de Calais), Pierre Sophie SIEGRIST (Lorraine) pouvoir Unvois, Pierre-Marie COQUET (Nord Pas-de-Calais) pouvoir Le Liboux, Jean François PERRET (PACA) pouvoir Chauliac, Yohann DUCHENE (Picardie) pouvoir Duquesnel, André NOUAILLES (Picardie), Béatrice FAZILLEAUD (Poitou-Charentes) pouvoir Duquesnel, Yannick FREZET (Rhône Alpes) pouvoir Duquesnel, Michel BACHELET (Pays de Loire), Vincent SIMON (Pays de Loire), Sophie FOURNIER (Pays de Loire) pouvoir Duquesnel), François AGOSTINI (Corse) pouvoir Duquesnel, Pierre Philippe BRUNET (Poitou Charentes), Stéphane DELABROYE (Poitou Charentes pouvoir Fazilleaud), Nadia RUGARD (Guadeloupe).

L'ensemble des documents mentionnés dans ce compte rendu sont téléchargeables sur le **PORTE DOCUMENTS :**

- RV sur le site « Les Généralistes CSMF » <http://www.lesgeneralistes-csmf.fr>
- Dans le menu : **Membres > Porte documents 2021**
- NOM UTILISATEUR : **lesgeneralistes-csmf**
- MOT DE PASSE : **CD\_09sept2021**
- Cliquez sur «CD 09/09/2021 » pour accéder à l'ensemble des documents
- Vous accédez à divers documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Pouvoirs à donner,
2. Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 11/06/2021,
3. Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations,
4. Formation : état d'avancement des opérations 2021,
5. Projet entrepreneurial de la CSMF : état d'avancement
6. Covid-19 : campagne de vaccination
7. Débriefing :
  - Elections URPS 2021
  - Avenant 9
8. Perspectives d'avenir :
  - Services d'accès aux soins
  - Future convention médicale

9. Election de 2 membres du Bureau suite aux démissions des Drs Nicolas Sainmont (poste de Vice-Président délégué à la Formation et à l'Evaluation) et Patrick Czerwinski (poste de Vice-président),
10. Questions diverses

**Pouvoirs à donner :** ok

**Approbation du CD du 11/06/2021 :** approuvé à l'unanimité.

**Communication :** Liker, partager sur facebook, sur twitter et LinkedIn à partir du compte Les Généralistes-CSMF

### **Universités d'été CSMF demain :**

Le Dr Luc DUQUESNEL rappelle que cette année une vingtaine de sponsors seront présents aux Universités d'été > aller un maximum à la rencontre de nos partenaires.

Pour info MAIIA présents + documentation IDS Media (écran salle d'attente) sur le stand Les Généralistes CSMF.

### **Syndicalisation :**

Peu de remontées de cotisations à ce jour.

Il faut que, dans chaque département, il y ait un appel ou un rappel à cotisations ce mois-ci.

**Point médecin coordonnateur en EHPAD :** intervention du Dr Pascal Meyvaert, secrétaire général du SMCG-CSMF

J'interviens à la place de notre Président Pierre-Marie COQUET qui compte passer la main comme il n'est plus medco en EHPAD.

Un mouvement de grève a été lancé par le SNGIE, affilié à MG France (Président Renaud Marin La Meslée) en demandant qu'on ne réponde plus à aucune sollicitation des tutelles au national comme en local (réunions ARS, coupe PATHOS, ...). Cela fait suite à une inter-syndicale qui regroupe les représentants des salariés du médico-social qui revendiquent les mesures du Ségur pour tous, sachant que dans une même établissement certains personnels ont bénéficié de revalorisations et d'autres noms, uniquement de par leur statut. Le SNGIE nous a demandé de nous positionner sur leur mot d'ordre. Vu l'actualité concernant notre avenir professionnel (voir ci-dessous), nous avons des scrupules à envisager la politique de la chaise vide.

Les Prs JEANDEL et GUERIN ont présenté début juillet leur rapport sur l'avenir des EHPAD et des USLD. Nous venons de loin, car au départ, ils avaient l'intention d'exclure les médecins libéraux et en particulier généralistes des EHPAD, ce qui est un non-sens au regard de la démographie médicale. Nous avons su faire valoir nos positions et le rapport est finalement beaucoup plus consensuel mais nous saurons rester vigilants face aux assauts répétés du Pr JEANDEL contre la médecine libérale.

**Projet entrepreneurial CSMF :** état d'avancement.

Le déménagement a eu lieu en juillet et les travaux de rénovation ont déjà commencé rue de Tocqueville.

### **IMPORTANT : statuts et élections des conseils régionaux CSMF :**

L. Duquesnel : vous avez reçu, en tant que présidents départementaux et régionaux CSMF, le 26 août dernier (sur le porte document) un courrier de Jean-Paul Ortiz, Président de la CSMF, qui vous signale les changements de statuts de la CSMF qui ont été votés en conseil confédéral. Vous allez avoir du travail dans vos départements et régions.

Explication : 6 mois avant le renouvellement des instances nationales c'est-à-dire début septembre, la CSMF va adresser un appel à candidature régional à tous les adhérents. Tout adhérent pourra

candidater au poste de conseiller départemental, également au poste de président ou vice-président du conseil régional.

Pour rappel, le Conseil régional (article 20 des statuts) sera composé de deux conseillers départementaux par département (un généraliste et un spécialiste). Il élira un président et un vice-président.

Chaque adhérent aura une voix : adhérent 2020 et adhérent 2021.

Changement radical en tant que mode de fonctionnement pour la CSMF.

**Avant le 31 décembre 2021**, tous les conseils régionaux devront être constitués et s'être réunis pour de désigner leur représentant du collège du conseil national.

Il est prévu dans le collège 1 :

- 2 postes titulaires et 2 suppléants jusqu'à 200 adhérents ;
- 3 postes titulaires et 2 suppléants entre 201 et 400 adhérents ;
- 4 postes titulaires et 2 suppléants entre 401 et 800 adhérents ;
- 6 postes titulaires et 2 suppléants si plus de 801 adhérents.

On abandonne les anciennes régions donc ce sont les 13 régions qui seront prises en compte. Appelez les gens à voter et les motiver pour voter, ce sont des syndiqués.

Question sur l'avenir des structures CSMF départementaux ou régionales déjà existantes : *Réponse de Luc Duquesnel : ne pas casser ce qui marche mais faire le constat qu'aujourd'hui il y a des départements où il ne se passe plus rien. Là où cela va le mieux, c'est là où les syndicats départementaux se sont regroupés au niveau des régions.*

L Chauliac (Bouches du Rhone) : Quand on régionalise, on a tendance à s'éloigner des médecins, il faut conserver une vie locale avec la base car difficile à les faire venir plus loin.

S. Le Liboux : On a intérêt à régionaliser. Dans ma région, Centre Val de Loire : 6 départements dont 2 qui fonctionnent vraiment bien. Pas suffisant. Il faut que la dynamique des départements qui fonctionnent monte au régional. On a la visio maintenant donc on n'est plus obligés de se déplacer.

R. Unvois : aujourd'hui, lassitude des cadres, on avait des secrétariats qui faisaient beaucoup de chose, il n'y a plus que 13 secrétaires qui travaillent pour tous les syndicats. Dans le projet entrepreneurial de la CSMF, on va revenir à des projets d'actions locales : la Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée va se déplacer dans les régions, créer des événements.

Le cadre qui s'impliquera en région sera rémunéré pour ses événements. Il faut proposer aux médecins locaux des actions concrètes et amener des sponsors pour financer. Cela peut se faire aussi en visio. Faire des focus pour avoir les moyens d'attirer les médecins.

C. Vedrenne : comment faire dans une grande région comme la nôtre (Occitanie) pour motiver les gens et aller dans le même sens ? Petit à petit, les régions se scindent, cela m'inquiète. Comment faire pour que les jeunes dans ces nouvelles régions adhèrent à notre syndicat ? Certaines personnes ne se sont jamais vues alors qu'ils sont sur les mêmes listes.

L. Duquesnel : Dans des grandes régions qui sont nées, il y a des départements dynamiques et d'autres qui le sont moins, cela va peut-être créer une dynamique.

JC de Bary : faire en sorte que cette nouvelle régionalisation soit un vecteur d'amélioration et retrouver des gens que l'on a perdu de vue, grâce à la visio notamment.

H. Gin : L'appel à cotisations national va-t-il uniformisé le montant des cotisations ? *Réponse : oui.*

C. Rohrbacher : en Guyane, on a régionalisé depuis longtemps, les gens nous appellent sans qu'on les connaisse. On a 100% d'élus aux URPS.

I. Nouet Martinot : utiliser la formation pour recruter des adhérents. Dans notre département, on va faire une réunion prochainement pour dynamiser les médecins.

L. Duquesnel : dans un département, il y a 2 syndicats avec 2 adhérents. C'est ça la vraie vie aujourd'hui.

P. Meyvaert : mutualisation des moyens. Quid du patrimoine de chacun des départements ou régions ? Réponse de L. Duquesnel : *c'est très complexe, tout cela va être géré prochainement à la CSMF. On a des adhérents qui nous appellent alors qu'ils ne sont pas sur nos listes d'adhérents car le département n'a pas remonté les cotisations.*

### **COVID-19 : campagne vaccination**

Modification principale : A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le vaccin Pfizer sera accessible aux professionnels, en ambulatoire. La commande se fera par les officines. Situations différentes en fonction des départements, territoires. Vous allez vous organiser dans vos cabinets, ....

On a demandé à l'Assurance Maladie de nous envoyer la liste des personnes non vaccinées.

Rémunération de la problématique des centres de vaccination, arrêté plafonnant les 5,40 € journalier et mensuel qui devait s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> juillet, plafonnement dû à des médecins qui ont fait des excès.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les médecins n'avaient plus cette rémunération. En effet, le Directeur Général de l'Assurance maladie nous a dit que c'était rétroactif alors que cela devait s'appliquer qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Juridiquement, ce n'est pas légal, demander aux médecins de faire un recours au niveau de leur caisse. A mettre à l'ordre du jour de vos CPL.

**Election de 2 membres du Bureau** suite aux démissions des Drs Nicolas Sainmont (poste de Vice-Président délégué à la Formation et à l'Evaluation) et Patrick Czerwinski (poste de Vice-président) :

Le Dr Duquesnel propose le Dr Isabelle NOUET MARTINOT, médecin dans la Maine et Loire, jeune syndiquée, impliquée au moment du Covid dans la région et puis dans l'URML au moment des élections puis reprise Evolutis régional ; ainsi que le Dr Nadia SIMON, médecin dans les Côtes d'Armor et impliqué dans sa région.

Le Dr Duquesnel demande s'il y a des candidats pour ces deux postes ; réponse NON.

VOTE à l'unanimité des présents et représentés.

C'est important car c'est penser à demain, merci à toutes les deux.

### **Thrombose et cancer**

Sujets sur lequel plusieurs syndicats travaillent. Problématique de santé publique de prise en charge (voir détails sur présentation CD sur le porte document).

CSMF seul syndicat médical autour de la table.

Cela concerne 15 à 20 % des patients traités pour un cancer.

Tout ce travail est fait depuis novembre 2020. La demande est de proposer 3 départements pour participer à ce travail national.

Le but est de montrer que cette coordination en ambulatoire permet une meilleure prise en charge du patient et traité en amont cette maladie.

Protocole médecin traitant, patient, infirmier. Recommandations qui existent mais qui ne sont pas appliquées. Que fait-on pour éviter ces thromboses chez ces patients atteints de cancer ?

Départements volontaires pour participer : Val de Marne, Gironde, Maine et Loire, Meurthe et Moselle, La Réunion.

**Formation : état d'avancement des opérations 2021 : Dr Julie Caron, Directrice scientifique EVOLUTIS DPC** : Voir présentation sur le porte documents.

## Elections URPS : résultats par départements sur le porte documents

- I. Nouet Martinot : vent de clivage qui se met en place, se battre globalement pour défendre la médecine libérale ; j'apprécie d'être à la CSMF car il y a fois pragmatisme et combat.
- F. Verdon : médecins acteurs de notre métier, à développer.
- E. Boige : Recruter plus d'adhérents dans le syndicat pour leur montrer ce que l'on fait et dans quels buts. Faire venir les gens dans nos réunions pour leur dire ce que l'on fait.
- S. Le liboux : mettre le paquet sur la syndicalisation.
- O. Faraud : S'inscrire sur d'autres clivages qui marchaient il y a 30 ans est dépassé. Il faut faire de la politique. Je suis rentrée au syndicat par la formation. La formation est bien faite, maintenant on fait quoi ?
- R. Unvois : On est assez de médecins en France sauf que nous n'avons pas une politique correcte de revenus. On ne parle jamais du niveau de revenus et de rémunération légitime d'un médecin qui travaille, qui a un certain niveau d'études, qui a une entreprise, pour 48h/semaine ... Quel niveau de rémunération de revenu a-t-on besoin pour vivre dignement aujourd'hui ? Personne n'aborde cette question. Chacun fait son business plan pour survivre.
- F. Verdon : il y a 10 ans, j'avais dit de développer la formation. Voir la médecine autrement pour coller la médecine au monde sociétal. Les jeunes n'ont pas la même politique de revenus, et ne veulent pas faire 60/70 h par semaine.
- I. Nouet Martinot : écouter les jeunes car ils savent alerter, on a le droit d'écouter ce qu'ils nous disent.
- H. Gin : On a perdu beaucoup de voix car nous avons beaucoup de retraités. Très heureux d'être dans un syndicat pluricatégoriel.
- S. Bordier : la pénurie de médecins fait qu'ils font ce qu'ils veulent car pas de concurrence, pas de difficultés pour les jeunes. Militer pour faire augmenter le numerus clausus. C'est le rôle du syndicat. Quand on augmente la concurrence, on augmente la compétence.
- JM Lemette : globalement, la France ne mérite pas les médecins qu'elle a. On travaille comme des dingues. On a tout donné pendant la Covid et après on nous dit, on va vous donner 3000€, il faut en rendre 1000 €, on n'est pas respectés.
- M. Luttenbacher Rubel : les jeunes médecins refusent de nouveaux patients. Pourquoi ? En discutant avec eux, ils nous disent qu'ils ont peur de la responsabilité que cela engage, ils veulent une meilleure qualité de vie, ce n'est pas uniquement une question de revenus. A clarifier : nouveaux patients = engagement ou non ?
- C. Veauvy : je me considère comme jeune médecin car cela fait 6 ans que je suis installée. Nous ne sommes plus corvéables à merci. Les médecins acceptaient tout autrefois. Les patients veulent tout et tout de suite. Travailler sur l'éducation du patient. On travaille tous de la même façon avec mes jeunes collègues. Travailler sur le niveau de la consultation.
- JD Gradeler : les gens sont dans le tout consommation. Travailler avec Sylvaine sur la communication. Business plan ?
- L. Duquesnel. On a aussi notre part de responsabilité dans l'éducation du patient.
- I. Nouet Martinot : fantasme du médecin corvéable à merci, il faut arrêter, les jeunes ne veulent plus cela, ils veulent faire 40h par semaine, ils ont le droit. Ok pour une communication vers les patients.
- L. Duquesnel : montrer qu'on répond à l'accès aux territoires.
- M. Luttenbacher Rubel : revenir à la définition du médecin traitant, la clarifier.

## AVENANT 9 :

Présentation du texte par le Dr Duquesnel (voir sur le porte document dans PWP CD).

- O. Faraud : on ne résout pas le problème par le déni. Il y a un vrai besoin journalier des patients à accéder à un médecin. Soins immédiats = réalité du métier. On doit se placer sur les soins chroniques, soins immédiats.
- S. Le Liboux : réfléchir et se faire aider à soigner les patients : salariés dans nos cabinets (IPA, assistants médicaux...).
- S. Bordier : éducation de la patientèle : le SAS aurait pu être une solution pour éduquer les patients. Je trouve que quoi qu'on décide ça commence toujours par une guerre de communication. Faire une « publicité » pour les médecins traitants, ils sont auprès de vous pour nous élever contre l'Etat. C'est une campagne que pourrait faire la CSMF afin que les patients aient confiance en leur médecin.
- JD Gradeler : Travailler avec Sylvaine sur la communication. Evolution du métier : combien ça coûte ? comment faire ? Business plan ?
- I. Nouet Martinot : derrière le SAS, il y a une volonté du gouvernement de nous nuire, communiquer vers les patients et les élus locaux.
- JB de Bary : communication vers nos jeunes confrères, pour montrer que l'entreprise médicale c'est pour demain, qu'une organisation différente, sans perte de moyens, donnera un mode de vie différent > améliorer la condition de vie des médecins.
- L. Duquesnel : Montrer que l'on répond aux demandes de soins. Ce que l'on a connu pendant 10, 20, 30 ans du médecin seul, c'est qu'aujourd'hui on est passé à une prise en charge de la population d'un territoire. Monter avec les collègues une entreprise médicale pour prendre en charge la population.  
L'accent n'est pas mis dans la prévention mais dans le soin.

FIN 19h15

**Le prochain comité directeur aura lieu le VENDREDI 10 DECEMBRE de 9h30 à 16h30 (veille conseil confédéral).**

**Dr Sylvaine LE LIBOUX  
Secrétaire Générale**